



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladie d'Alzheimer

Question au Gouvernement n° 368

Texte de la question

PLAN ALZHEIMER

M. le président. La parole est à M. Jean Leonetti, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Jean Leonetti. Madame la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports, vendredi dernier, le Président de la République a présenté à Sophia-Antipolis les grandes lignes du plan Alzheimer 2008-2012.

La maladie d'Alzheimer touche à l'heure actuelle près de 860 000 personnes en France et 65 000 personnes supplémentaires sont atteintes chaque année par ce fléau.

Cette maladie nous pose trois grands problèmes.

Tout d'abord, un problème social : ces patients, qui sont enfermés en eux-mêmes, qui deviennent de véritables étrangers vis-à-vis de leur histoire et de leur famille, se trouvent souvent dans une situation d'isolement et ils méritent d'être accompagnés, comme les aidants.

Elle pose ensuite un problème médical : nous devons dépister plus tôt cette maladie, car nous pouvons mieux la soigner si nous la dépistons tôt, et découvrir de nouvelles molécules pour la soigner et, un jour sans doute, guérir la maladie d'Alzheimer grâce à la recherche.

Elle pose enfin un problème éthique et moral à la société tout entière : celui du respect de la personne humaine, quel que soit son état physique ou mental. Il est du devoir de toute civilisation et de toute culture de considérer que la personne humaine est un tout et qu'elle doit être traitée avec dignité.

Sur l'ensemble des problèmes qu'a évoqués le Président de la République à Nice et Sophia-Antipolis, la question est simple : pouvez-vous nous présenter ce plan sans précédent, qui mobilise 1,6 milliard d'euros sur les quatre ans à venir ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé, de la jeunesse et des sports.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, *ministre de la santé, de la jeunesse et des sports*. Monsieur Jean Leonetti, vous avez rappelé l'enjeu de santé publique que représente pour nos compatriotes la maladie d'Alzheimer. C'est en raison de cet enjeu que le Président de la République a décidé que la maladie d'Alzheimer serait une de ses trois priorités en matière de santé, avec le cancer et les soins palliatifs. C'est un plan extrêmement ambitieux, qui va mobiliser 1,6 milliard d'euros pendant cinq ans, sur tous les secteurs concernés : aussi bien le médico-social, avec Xavier Bertrand et Valérie Létard, que la recherche, avec Valérie Pecresse. Je m'attarderai sur quelques-unes des vingt-deux mesures qui relèvent de mon secteur de responsabilité, c'est-à-dire celui de la santé. Je ne vais pas vous en dresser la liste exhaustive, mais je tiens à insister sur quelques points saillants. Tout d'abord, il s'agit d'améliorer le dispositif d'annonce de la maladie auprès du malade et de ses proches par un guide de bonnes pratiques, mais aussi de multiplier les consultations mémoire et les centres mémoire de ressources et de recherche : à la fin du plan, il y aura trente-huit consultations mémoire supplémentaires. Mon but est d'arriver à une consultation mémoire pour 15 000 habitants de plus de soixante-quinze ans, et à un centre mémoire par région. En plus, trois centres mémoire dédiés seront créés, dont un destiné aux malades d'Alzheimer jeunes. Il faut en effet savoir que c'est un véritable problème de santé : 6 000 personnes de moins de soixante ans sont atteintes de la maladie d'Alzheimer.

En outre, nous allons créer dans chaque centre de soins de suite et de réadaptation une unité spécialement dédiée à l'Alzheimer. Bien entendu, il doit y avoir des politiques coordonnées entre le sanitaire et le médico-

social. À cet égard, je tiens à saluer ce que vous avez fait à Antibes pour un centre d'accueil de jour, et, plus globalement, toute la politique qui est menée par Christian Estrosi en tant que président du conseil général (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche*) pour prendre en charge ces malades. Enfin, la recherche médicale sera confortée à travers les plans hospitaliers de recherche clinique, et une carte d'information sera délivrée aux malades et à leur famille : 15 % de ces malades sont hospitalisés dans les services d'urgence parce que les aidants ne savent souvent pas comment prendre en charge les phénomènes d'aggravation de cette maladie. Voilà, monsieur le député, les points saillants du plan Alzheimer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Nouveau Centre.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean Leonetti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 368

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 février 2008

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 6 février 2008